



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/RES/46/238  
20 juillet 1992

---

Quarante-sixième session  
Point 20 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/46/L.74 et Add.1)]

46/238. Admission de la République de Croatie à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 18 mai 1992, recommandant l'admission de la République de Croatie à l'Organisation des Nations Unies 1/,

Ayant examiné la demande d'admission de la République de Croatie 2/,

Décide d'admettre la République de Croatie à l'Organisation des Nations Unies.

86<sup>e</sup> séance plénière  
22 mai 1992

---

1/ A/46/919.

2/ A/46/912-S/23884.